

Résumé des principaux résultats, décisions et actions requisés lors de la 68^{ème} réunion de la CBI

Sujet et point de l'ordre du jour	Principaux résultats
<p>Droits de vote et contributions des gouvernements contractants <i>Point 1</i></p>	<p>Les modifications suivantes à la fin des paragraphes des règles de procédure E.2(a) et de la règle financière F.2 ont été adoptées par consensus :</p> <p>Règlement financier F. Arriérés de contributions</p> <p>2. Si la contribution annuelle d'un Gouvernement contractant, y compris les arriérés et les intérêts dus, n'a pas été reçue par la Commission à la première des dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 mois après la date d'échéance ; • ou la veille du premier jour de la prochaine réunion biennale ou spéciale de la Commission ou de la réunion du Bureau si cette réunion se tient dans les 3 mois suivant la date d'échéance ; • ou, dans le cas d'un vote par correspondance ou autre moyen, la date à laquelle les votes doivent être reçus si celle-ci tombe dans les 3 mois suivant la date d'échéance <p>le droit de vote du Gouvernement contractant concerné est suspendu conformément à la règle de procédure E.2, <i>sauf décision contraire de la Commission en cas de circonstances exceptionnelles.</i></p> <p>Règles de procédure E.2</p> <p>2. (a) Le droit de vote des représentants d'un gouvernement contractant est automatiquement suspendu lorsque la contribution annuelle d'un gouvernement contractant, y compris les intérêts dus, n'a pas été reçue par la Commission à la première des dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 mois après la date d'échéance prévue à la règle E.2 du Règlement financier ; • la veille du premier jour de la réunion biennale ou spéciale suivante de la Commission, si cette réunion a lieu dans les trois mois suivant la date d'échéance ; • dans le cas d'un vote par correspondance ou autre moyen, la date à laquelle les votes doivent être reçus si celle-ci tombe dans les 3 mois suivant la date d'échéance. <p>Le droit de vote est suspendu jusqu'à réception par la Commission du paiement, <i>sauf décision contraire de la Commission en cas de circonstances exceptionnelles.</i></p> <p>Le président a conclu que la pandémie de Covid en 2020, 2021 et 2022 constituait des « circonstances exceptionnelles ». La Commission a décidé que les gouvernements présentant des arriérés de paiement en raison de « circonstances exceptionnelles » verraient leur droit de vote rétabli pendant la durée de la réunion plénière.</p>

<p>Finance & Administration <i>Point 6</i></p>	<p>Le rapport du comité Finances et Administration est adopté.</p> <p>Accords avec d'autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un protocole d'accord définissant les grandes lignes de la collaboration future a été signé avec la COMAFHAT/ ATLAFCO. - Deux nouveaux accords de collaboration relatifs aux prises accessoires ont été approuvés : un accord de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Commission des thons de l'océan Indien ; et un accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les zones océaniques communes ne relevant d'aucune juridiction nationale. - La Commission a renouvelé un protocole d'accord avec le Center for Coastal Studies portant sur la formation et le renforcement des capacités en matière d'intervention en cas d'enchevêtrement. <p>Groupes de travail intersession</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité a convenu que le groupe de correspondance intersessions sur le renforcement des finances avait achevé son mandat et a remercié la commissaire pour la Belgique. - Le comité a approuvé le rapport du groupe de pilotage du Fonds de conservation volontaire. - Le comité a approuvé le document « Processus et rôles » sur le fonds volontaire sur le bien-être. <p>Questions administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité a approuvé le rapport du Fonds d'assistance volontaire. - Le Comité a accepté d'accorder une plus grande latitude au Secrétariat et de revoir le montant de la vente de la Red House. - L'augmentation des droits des observateurs, des ONG et des médias en fonction de l'inflation a été approuvée pour la prochaine période biennale. - L'initiative de communication du comité scientifique a été accueillie favorablement et approuvée. - Le comité a approuvé le changement des règles de procédure pour l'adoption des rapports du comité scientifique dans les années où la commission ne se rend pas, conformément aux discussions menées lors de la 67^{ème} réunion de la CBI. <p>États financiers, budget et fonctionnement du sous-comité budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité a adopté les comptes vérifiés pour 2018-21 et a noté un léger déficit pour l'exercice 2022 prévu. - Le Comité a approuvé la composition du sous-comité budgétaire pour la prochaine période biennale, en notant que l'Australie continuera à assurer la présidence et que le poste de vice-président est vacant. <p>Implications financières des résolutions proposées et des amendements du Règlement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité a noté que ceux-ci avaient des implications financières pour la Commission, mais que l'amendement proposé au Règlement avait des implications financières négligeables et que la résolution proposée sur la sécurité alimentaire n'avait aucune implication financière. <p>Groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle Réforme de la gouvernance La Commission a accepté ce qui suit :</p> <p>Bureau</p>

	<p>A) échelonner la composition du Bureau afin d'assurer à la fois la familiarité et la continuité des membres, avec un équilibre régional pertinent, et garantir une prise de décision plus stratégique et efficace.</p> <p>B) De manière générale, mettre à disposition les documents du Bureau avant les réunions, sauf ceux qui sont sensibles et/ou doivent rester confidentiels.</p> <p>Fonctionnement des réunions de la Commission</p> <p>A) Apporter des changements à la structure des réunions de la Commission afin d'accroître la participation et l'efficacité des sessions plénières. La proposition porte sur une structure de réunion comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 00,5-1 jour d'une session plénière (session plénière I) qui serait utilisée pour présenter les propositions d'amendements aux annexes, les propositions de modifications des règles, les propositions de résolutions, et le retour d'information des présidents de commission sur le travail intersessions. • 0,5 à 3 jours de réunions privées des commissaires et des sous-groupes (en fonction des contraintes budgétaires, certains sous-groupes peuvent avoir besoin de se réunir virtuellement à l'avance pour terminer leur travail). Les années où la Commission examinera les limites de capture des ASW, le sous-comité ASW se réunira en personne. • 2 jours de session plénière (session plénière II) qui se limiterait à discuter les rapports des réunions des commissions et à décider des recommandations des comités. • Les durées proposées ci-dessus peuvent être modifiées en fonction des besoins de la réunion de la Commission. <p>B) De manière générale, interdiction de soulever, lors de la deuxième séance plénière, des questions qui n'ont pas déjà été discutées lors des réunions des commissions ou de la première séance plénière, sauf dans les cas suivants : la Commission peut décider d'ouvrir le débat sur une nouvelle question par un vote à la majorité et/ou d'examiner des questions urgentes et des questions ne relevant pas du mandat d'un sous-groupe de la Commission.</p> <p>C) Les règles de procédure sont un point permanent des réunions du comité Finances et Administration et de la Commission, de manière à permettre leur révision et leur mise à jour dans le cadre d'un processus de réforme continu.</p> <p>D) Une réunion privée des commissaires devrait avoir lieu avant l'ouverture de la première session plénière et éventuellement avant l'ouverture de la deuxième session plénière</p> <p>E) Les ordres du jour doivent être simplifiés pour se concentrer sur les priorités clés plutôt que d'aborder tous les sujets relevant du mandat d'un comité.</p> <p>Modifications des règles de procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des modifications à la règle M.9 sur le Bureau afin de prolonger la durée du mandat des quatre commissaires représentant un éventail de points de vue avec un équilibre régional pertinent, et d'échelonner leur participation. • Ajouter à la règle M.1 et à la règle du débat D (organisation des débats) qu'aucun point de l'ordre du jour ne sera discuté en deuxième session plénière s'il n'a pas été examiné lors de la première session plénière, sauf exceptions. • Ajouter à la règle Q (Documents de la Commission) que les documents, y compris ceux du Bureau, seront généralement mis à disposition avant les réunions. <p>Activités intersessions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer une proposition relative au quorum, Règle de procédure B.1, qui sera discutée comme premier point de l'ordre du jour de la 69^{ème} réunion de la CBI, avant l'adoption de toute autre décision. • Poursuite de l'examen des propositions du GT-EO qui n'ont pas été adoptées lors de la 68^{ème} réunion de la CBI. • Pour la mise en œuvre future de la modification de la règle de procédure E.2(a) et de la règle financière F.2 convenue lors de la 68^{ème} réunion de la
--	--

	<p>CBI, définir pendant l'intersession les critères de ce qui constitue des circonstances exceptionnelles et un processus de prise de décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'examen de la proposition visant à aligner la suspension des droits de vote sur le calendrier des réunions biennales et à permettre aux gouvernements contractants en retard de paiement de participer au processus décisionnel pendant l'intersession. • Examen plus approfondi de la proposition visant à rendre les modalités de paiement plus accessibles : Les droits de vote pourront être rétablis quelle que soit la durée des arriérés, à condition que le gouvernement contractant établisse et respecte un plan de remboursement, y compris un paiement initial de bonne foi. • Examiner les questions liées à l'obtention de visas pour les gouvernements contractants en vue de leur participation aux réunions de la CBI. • Examiner la possibilité pour la CBI de tenir des réunions dans un format hybride et/ou de permettre le vote par correspondance, pour faciliter la participation de l'ensemble des gouvernements contractants. <p>Stratégie de réforme budgétaire La Commission a adopté la stratégie de réforme budgétaire.</p> <p>Principes stratégiques et groupe de travail sur le plan stratégique La Commission a convenu de poursuivre les travaux sur cette question pendant la période intersessions.</p> <p>Budget biennal - Le budget pour 2023-24, option 1.5 tel que présenté dans le document BSC/68/5.3/01/Rev2 est adopté, y compris les décisions opérationnelles présentées dans ce document et résumées ci-dessous. Cette option a été adoptée par vote : 48 pour, 1 contre, 0 abstention. - Le budget convenu prévoit une augmentation des contributions uniquement pour les pays des groupes de capacité de paiement 3 et 4 de 5% en 2023, de 1% en 2024 et une réduction des dépenses de 6%. Ce budget comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une modification modérée des conditions des contrats du personnel du secrétariat pour réduire leur rémunération • une modification modérée du budget de recherche et le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025 • Des réunions du Bureau virtuelles, sauf pendant les réunions de la Commission • Des réunions virtuelles préalables pour les réunions de la Commission • Une réduction d'un jour des réunions de la Commission • Une réduction des provisions pour créances douteuses. <p>NOTE : la répartition des frais et le niveau des contributions seront réexaminés lors de la réunion de la CBI. L'Australie a été remerciée pour les efforts considérables qu'elle a consentis pendant quatre ans pour diriger ces travaux.</p>
<p>Amendements du Règlement <i>Point 7</i></p>	<p>Une proposition de création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud n'a pas pu être soumise au vote car il n'y avait pas de quorum dans la salle à ce moment-là. Les règles de procédure concernant le quorum ont donné lieu à des interprétations contradictoires.</p>
<p>Résolutions <i>Point 8</i></p>	<p>Résolution sur la pollution par les plastiques La résolution sur la pollution par les plastiques a été adoptée par consensus.</p> <p>Résolution sur la sécurité alimentaire Une décision n'a pas été recherchée sur la résolution sur la sécurité alimentaire. Les travaux se poursuivront pendant l'intersession et la proposition sera présentée à nouveau lors de la 69^{ème} réunion de la CBI.</p>

	<p>Résolution pour la mise en œuvre d'un programme de conservation et de gestion des stocks de baleines visant la levée du moratoire et le développement ordonné de l'industrie baleinière</p> <p>Une décision n'a pas été demandée sur la résolution relative à la mise en œuvre d'un programme de conservation et de gestion pour les stocks de baleines. Les travaux se poursuivront pendant l'intersession et la proposition sera présentée à nouveau lors de la 69^{ème} réunion de la CBI.</p>
<p>Chasse autochtone de subsistance Point 9</p>	<p>- Le rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance a été adopté. Le rapport souligne l'importance de l'avis du CS dans les années où les quotas sont discutés et l'importance de prendre note des savoirs traditionnels dans la prise de ces décisions.</p> <p>Le sous-comité ASW a approuvé le mandat et l'appel d'offres relatifs à <i>l'enquête de la CBI sur la chasse autochtone de subsistance et les instruments relatifs aux droits de l'homme</i>.</p> <p>Financement</p> <p>- Situation du Fonds relatif à la chasse autochtone de subsistance : Des contributions à hauteur de 219 000 £ ont été reçues pendant la période intersessions. La Commission a remercié les donateurs.</p>
<p>Méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être Point 10</p>	<p>- Le rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et les questions de bien-être a été adopté.</p> <p>Données</p> <p>- Les gouvernements ont été remerciés pour les rapports qu'ils ont soumis sur les baleines tuées et sur le caractère humain des opérations de chasse.</p> <p>Évaluation du bien-être</p> <p>- La Commission a approuvé l'outil destiné à évaluer le bien-être des baleines.</p> <p>Échouages</p> <p>La Commission a approuvé la tenue d'un nouvel atelier sur l'euthanasie et les échouages massifs.</p> <p>- La Commission a approuvé de nouveaux objectifs stratégiques et un plan de travail (2021-24) pour l'initiative sur les échouages.</p> <p>- La Commission a approuvé l'organisation d'un atelier du groupe d'experts en 2023.</p> <p>- La Commission a approuvé le maintien du poste de coordinateur des échouages jusqu'à la 69^{ème} réunion de la CBI.</p> <p>Enchevêtrements</p> <p>- La Commission a exprimé un soutien fort et continu à l'initiative relative aux enchevêtrements.</p> <p>Financement</p> <p>- La Commission a approuvé les critères d'évaluation et les processus d'allocation pour le Fonds volontaire sur le bien-être.</p>
<p>Rapport sur les questions de gestion et les infractions Point 11</p>	<p>Le rapport du sous-comité Infractions a été adopté.</p> <p>- La Commission a remercié les gouvernements membres suivants qui ont communiqué des données : Danemark, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Norvège, Islande, Corée, Japon (2018), Croatie, Pérou, États-Unis.</p> <p>- La Commission a également remercié les gouvernements non membres suivants qui ont communiqué des données : le Japon (à partir de 2019) et le Canada.</p> <p>Captures par les pays non membres</p> <p>Un petit groupe sera formé pour examiner les propositions potentielles sur cette question pendant la période intersessions. Le groupe sera convoqué par Antigua et Barbuda.</p>

<p>Comité de conservation <i>Point 12</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports du Comité de conservation (2020, 2022) ont été approuvés, y compris le plan de travail (2022-2024). - Lors de la réunion du CC de 2020, il a été recommandé de procéder à une révision à mi-parcours du plan stratégique. La Commission a approuvé le rapport de l'examen à mi-parcours, y compris les changements apportés au plan stratégique. Ceux-ci vont être publiés sur le site Web. - La Commission a approuvé la mise à jour des méthodes de travail du comité de conservation qui sera un document évolutif sur le site web de la CBI. - Les progrès réalisés dans l'amélioration de la présentation des rapports volontaires de conservation ont été salués et le développement continu de la base de données de conservation a été approuvé. La Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et ASCOBANS ont proposé de tester le processus de présentation et d'approbation. <p>Prises accessoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commission a approuvé le plan de travail quadriennal (2021-2024) et a pris note de son état d'avancement. - La Commission a approuvé la proposition relative aux prises accessoires en vue de l'affectation des fonds existants au soutien des activités du plan de travail de l'initiative d'atténuation des prises accessoires (BMI). - La Commission a approuvé le rapport de l'atelier de la CBI sur les possibilités d'atténuation des prises accessoires dans l'océan Indien occidental et la mer d'Arabie, ainsi que toutes ses recommandations. - La Commission a approuvé la mise à jour du mandat du groupe d'experts. <p>Observation des baleines</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commission a entériné le plan de travail sur l'observation des baleines (2022-2024), le protocole éditorial et les principes et lignes directrices du manuel sur l'observation des baleines. <p>Plans de gestion et de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commission a approuvé le plan de travail (2022-24) et le plan stratégique (2022-2032). - La Commission a approuvé la création d'un poste de vice-président pour ce groupe de travail permanent et son inclusion dans les méthodes de travail du CC. - La Commission a approuvé une mise à jour du CMP relatif à la baleine grise du Pacifique Nord-Ouest et une stratégie de mise en œuvre (2023-24) pour le CMP relatif à la baleine franche australe du Pacifique Sud-Est. - La Commission a approuvé la campagne en faveur du franciscana. La Commission s'est félicitée et a pris note de l'avancement des CMP. <p>Collisions avec les navires</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commission a approuvé le rapport de l'atelier CBI-UICN-ACCOBAMS et ses recommandations. - La Commission a approuvé le plan stratégique sur les collisions avec les navires (2022-32) et le plan de travail (2022-24), la création d'un groupe d'experts et la poursuite du financement en vue du maintien du poste de gestionnaire de données. <p>Débris marins</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commission a approuvé le rapport et les recommandations de l'atelier de la CBI intitulé « Débris marins : La marche à suivre » qui s'est tenu en décembre 2019 et a encouragé sa diffusion ultérieure. - La Commission a approuvé le plan de travail (2022-24) et a signé une déclaration de soutien à l'initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes. <p>Bruit sous-marin anthropique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commission a approuvé le plan de travail (2022-24).
--	--

	<p>Changement climatique</p> <p>- La Commission a approuvé la création d'un nouveau groupe intersessions sur le changement climatique.</p> <p>Fonctionnement des écosystèmes</p> <p>-La Commission le rapport de l'atelier sur les valeurs socio-économiques des cétacés pour le fonctionnement des écosystèmes avec un développement supplémentaire nécessaire sur la proposition de projet pilote.</p> <p>Espèces ou populations dont il faut se préoccuper en urgence ou suscitant des préoccupations émergentes</p> <p>-La Commission a entériné l'initiative sur l'extinction conjointe CC/CS avec une modification du processus visant à demander l'approbation de la Commission, y compris pendant l'intersession, par une procédure de silence ou autre procédure.</p> <p>- La Commission a approuvé la création d'un nouveau groupe intersessions chargé d'élaborer des recommandations pour surmonter les obstacles aux efforts de conservation.</p> <p>Financement</p> <p>La Commission a approuvé la rédaction du mandat d'un nouveau groupe chargé de conseiller le Secrétariat dans ses efforts accrus en matière de collecte de fonds.</p>
<p>Comité scientifique <i>Point 13</i></p>	<p>La Commission a approuvé les quatre rapports de réunion du CS pour 2019, 2020, 2021 et 2022.</p> <p>- La Commission s'est félicitée de l'initiative de communication du CS à compter de la 69ème réunion de la CBI, et des mesures déjà introduites pour dialoguer avec la Commission, répondre aux questions et expliquer la structure et les processus du CS, ainsi que la manière dont il soutient la Commission.</p> <p>- Les incidences du passage de réunions annuelles à des réunions biennales ont été soulevées sous plusieurs points de l'ordre du jour, en particulier la nécessité pour la Commission d'exprimer clairement les sujets à traiter en priorité et la nécessité de garantir que les travaux liés à l'ASW progressent les années où les limites de captures font l'objet d'une révision.</p> <p>- La Commission s'est félicitée d'un examen des techniques de marquage des baleines et des meilleures pratiques mené conjointement avec des agences gouvernementales américaines (Office of Naval Research et National Oceanic and Atmospheric Administration). De nouvelles meilleures pratiques ont été approuvées et les pays membres ont été encouragés à les mettre en œuvre dans le cadre de leur processus de délivrance de permis de recherche.</p> <p>- Les évaluations de populations font partie intégrante du travail du CS pour fournir des conseils de conservation et de gestion à la Commission. La Commission a accueilli favorablement une présentation du processus utilisé par le CS pour évaluer les populations de baleines. La Commission s'est félicitée des travaux relatifs aux stocks soumis à la chasse à la baleine autochtone de subsistance et a souligné leur importance.</p> <p>- La Commission a approuvé une nouvelle estimation de la population de baleines boréales de l'ouest de l'Arctique pour une étude menée en 2019. L'estimation est d'environ 17 000 baleines.</p> <p>- Le comité scientifique a souligné la manière dont il intègre les savoirs autochtones/les connaissances écologiques traditionnelles, notamment à travers le plan de chasse autochtone (AWS) et le comité scientifique.</p>

	<p>- La Commission s'est déclarée très préoccupée par le statut de la baleine franche de l'Atlantique Nord, où la petite population est en déclin en raison de la mortalité élevée due aux collisions avec les navires et aux enchevêtrements. La collaboration entre les États-Unis et le Canada a été encouragée pour poursuivre les recherches sur les mouvements et réduire à zéro la mortalité de cette espèce induite par l'homme.</p> <p>- La Commission a également fait part de son inquiétude quant au déclin continu du vaquita et du dauphin de Maui, dont les populations sont toutes deux extrêmement peu nombreuses et continuent d'être affectées par les enchevêtrements au cours des opérations de pêche. La Commission a remercié la Nouvelle-Zélande pour son examen du dauphin de Maui.</p> <p>- La proposition et le plan de gestion du sanctuaire baleinier de l'Atlantique Sud (SAWS) ont été approuvés par le comité scientifique en 2016. La Commission a recommandé que si le SAWS est adopté par la Commission, le plan de gestion soit mis en œuvre conjointement avec le comité scientifique.</p> <p>- Le comité a fait le point sur ses travaux relatifs au rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes. Une analyse des lacunes a été entreprise et les aspects de modélisation de ce travail seront abordés lors d'un atelier prévu en 2023.</p> <p>- La Commission a accueilli favorablement une mise à jour des recherches et des recommandations du comité scientifique à l'appui de l'initiative du groupe de travail sur les petits cétacés menacés d'extinction.</p>
<p>Élections <i>Point 15</i></p>	<p>Commission</p> <p>- Le président de la Commission, Andrej Bibic (Slovénie), a fini son mandat au terme de la réunion. Andrej a été remercié pour son mandat inédit de quatre ans et pour avoir accueilli six réunions de la CBI et du CS.</p> <p>- Le vice-président, Amadou Diallo (Guinée), a été élu président.</p> <p>- Nick Gales (Australie) a été élu vice-président.</p> <p>Bureau</p> <p>- Le nouveau Bureau est composé de la Guinée (président de la Commission), de l'Australie (vice-président de la Commission), des États-Unis (président de F&A), de l'Argentine (en poste depuis 2 ans), de la Belgique (en poste depuis 6 ans), du Ghana (en poste depuis 4 ans) et de Sainte-Lucie (en poste depuis 4 ans).</p>
<p>Prochaines réunions de la CBI <i>Point 17</i></p>	<p>- La Commission a accepté avec plaisir l'offre du Pérou d'accueillir la 69ème réunion de la CBI.</p> <p>- La Commission s'est félicitée de confirmer la tenue de la réunion du comité scientifique de 2023 en Slovénie.</p> <p>- La Commission s'est réjouie d'accepter l'offre d'Antigua-et-Barbuda d'accueillir la réunion du comité scientifique en 2024.</p>
<p>Questions diverses <i>Point 18</i></p>	<p>Les délégations ont évoqué les préoccupations et les défis liés à la gestion des divergences de vues et ont remercié les responsables de la CBI et les organisateurs de la réunion.</p>